

Centre de tri de Saint-Denis : 70% des encombrants transportés par voie fluviale

Soucieux de réduire les nuisances liées au traitement des déchets, le SYCTOM privilégie en toute occasion les transports alternatifs à la route. C'est le cas au centre de tri à Saint-Denis, où le transport des encombrants s'opère maintenant par la voie fluviale pour 70% des tonnages reçus. Ce nouveau mode d'organisation du centre, associant le transport fluvial à une amélioration sensible du taux de valorisation, constitue une première étape dans une démarche globale de modernisation et d'optimisation conduite en partenariat avec les villes de Saint-Denis, de L'Île-Saint-Denis et la communauté d'agglomération Plaine Commune.

à noter

Au centre de Saint-Denis est assuré un pré-tri pour les encombrants de 17 communes et de 5 arrondissements parisiens. Il a une capacité de 60 000 tonnes par an. Le transport fluvial permet de supprimer annuellement environ 2 500 évacuations routières.

1 Pré-tri avec grappin au centre de Saint-Denis : situé sur les rives d'une boucle de la Seine, le centre de tri de Saint-Denis réceptionne les objets encombrants collectés par les communes. Un pré-tri est effectué à l'aide d'un grappin afin de séparer les objets valorisables des «refus de tri». Ces derniers sont dirigés par voie routière vers le centre d'enfouissement technique de Claye-Souilly.



3 Péniche en navigation et déchargement : le trajet d'une péniche dure de 4 à 5 heures (trois écluses doivent être franchies). Le déchargement de la péniche dure près de 4 heures. Les matériaux réceptionnés à Bonneuil seront triés sur place par type de matériau, avant d'être dirigés vers les filières de recyclage adaptées. A signaler : les gravats triés (8 000 à 10 000 tonnes par an) seront évacués du centre par barge également.



2 Péniche en chargement : depuis le 1^{er} janvier, une fois ce pré-tri effectué, les encombrants valorisables sont chargés sur une péniche (d'une capacité moyenne de 140 tonnes), et partent par voie fluviale vers le centre de tri privé de Bonneuil-sur-Marne, choisi par le SYCTOM, bien sûr, pour les taux de valorisation annoncés, mais aussi pour sa capacité à mettre en œuvre le transport fluvial des déchets à trier. Trois péniches assurent les rotations entre les deux sites.